

Postulat GDI

## Pour continuer à manger des crêpes aux Motalles

Après avoir chanté tout l'été, le temps est venu pour notre Municipalité de tenir les promesses faites aux citoyens.

En effet, durant ses derniers mois, nous avons entendu que la Municipalité était, est et sera à l'écoute des citoyens et au plus proche de leurs besoins. Il est donc incompréhensible de lire dans le courrier de l'ARP du ~~29 octobre 2021~~ (qui nous a été lu au début de cette séance) que cette même Municipalité ne veut pas entendre les besoins et attentes de toutes une partie de la commune au détriment d'un seul individu.

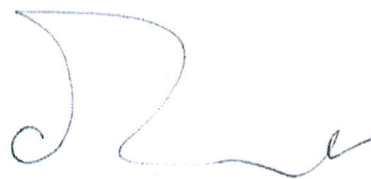
Sachez que lors de la séance d'octobre de la Coordination des Pléiades, qui comprend 2 Municipaux (1xBlonay et 1xSt-Légier), le ski-club Blonay, l'ARP, la Coopérative des Pléiades, le SLAGEP, l'Association des pistes de fond, l'Ecole de ski, le MOB, les VTT et les restaurateurs des Pléiades, tout le monde a exprimé son soutien total à la caravane aux crêpes des Motalles qu'ils jugent faisant partie de l'offre d'accueil dans notre station durant les jours d'affluence en hiver.

Tous les détails se trouvent déjà dans le courrier adressé par l'ARP à notre Conseil, il n'est donc pas nécessaire de les rappeler ici, par contre, nous demandons à notre Exécutif de prendre ses responsabilités en reconduisant l'autorisation accordée depuis de très nombreuses années à Monsieur Jacques Beaud pour lui permettre de vendre ses crêpes sur la place des Motalles.

Cette responsabilité ne peut pas être déléguée au gérant de l'ERP qui n'a aucun droit de décision pour accorder ou non des autorisations d'exercer sur la voie publique.

Avant de conclure, nous voudrions rassurer nos municipaux, les quelques journées durant lesquelles Monsieur Beaud va vendre des crêpes entre CHF 5.- et CHF 8.-, ne vont pas faire de concurrence au chef gastronomique Bréhonnet, distingué au Gault & Millau !

Par ce postulat, il est demandé à la Municipalité de répondre immédiatement et favorablement au courrier de l'ARP du ~~29 octobre 2021~~ afin d'autoriser Monsieur Jacques Beaud à vendre ses crêpes sur la place des Motalles comme les années précédentes.



Pour le GDI, Carole Roulet

Le 30 novembre 2021



Au Conseil Communal de Blonay  
Par sa Présidente, Mme Laura Ferrili  
Rte du Village 45  
Case Postale 12  
1807 Blonay

Blonay, le 3 novembre 2021

Concerne : autorisation de vente de crêpes pour M. Jacques Beaud

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

Par la présente, au nom de notre association qui représente une grande partie des habitants des hauts de la commune, nous aimerions porter à votre connaissance une décision de la Municipalité que nous ne parvenons pas à comprendre et qui nous semble être contraire à l'intérêt des habitantes et des habitants, ainsi qu'à toutes les personnes de passage dans notre belle montagne.

Nous avons appris que l'autorisation de vendre des crêpes durant la période hivernale sur les Motalles que demande depuis plusieurs années M. Jacques Beaud, habitant de Blonay, ancien enseignant et très impliqué dans les diverses manifestations de notre commune, n'a pas été reconduite.

En effet, comme chaque année, il a fait une demande afin de pouvoir mettre sa petite caravane et vendre des crêpes sur le parking des Motalles. Il est ouvert durant les week-end, les 3 semaines de vacances, et certains mercredis après-midi ensoleillés. La Municipalité de Blonay a refusé de lui octroyer cette autorisation, arguant qu'il créait une concurrence avec le restaurant du 1209.

Association des résidents des Pléiades  
Case postale 680 (Lally) – 1807 Blonay

Nous ne parvenons pas à comprendre cette décision qui ne fait aucun sens. En effet, M. Beaud ne vend aucune boisson et rien d'autre que des crêpes, ce que le 1209 ne vend pas, bien au contraire. Plusieurs habitants des hauts, fins gourmets, apprécient aller déguster les propositions du chef Bréhonnet, mais nous sommes certains que si vous aussi avez été savourer ses créations, vous aurez constaté que la facture n'est pas la même qu'une crêpe prise sur le parking. Affirmer que ces deux lieux de restauration sont en concurrence est une aberration absolue !

Nous avons suivi avec attention les travaux d' « Enjoy Pléiades », pour lesquels vous avez cette année encore voté l'attribution de fonds leur permettant de continuer leur travail. Un membre de notre association fait d'ailleurs partie de ce groupe de travail. Dans le cadre de ces discussions, il a toujours été mentionné le désir de tous les partenaires, y compris la Municipalité, de rendre la destination attractive, principalement pour les familles. Manger une crêpe avant de redescendre après un après-midi de luge ne contribue-t-il pas justement à rendre ce lieu plus attractif ? La même famille va-t-elle vraiment aller dépenser plus de 150 francs avec des enfants fatigués en combinaison de ski ?

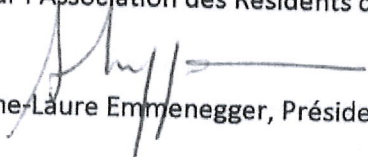
Avant de vous écrire, et dans le but d'avoir une relation constructive et respectueuse, comme nous cherchons toujours à avoir, nous avons interpellé le représentant de la Municipalité, M. Schneiter, lors de la dernière séance de la coordination des Pléiades. Ce dernier nous a dit que la décision avait été prise à la majorité de la Municipalité et qu'il ne pouvait rien faire.

Nous nous permettons alors de soumettre à votre appréciation cette décision qui, malgré toutes nos tentatives pour la comprendre, nous semble aller à l'inverse du bon sens. Nous espérons vivement que vous saurez, par votre examen pertinent de la situation, permettre à la Municipalité de corriger cette injustice et offrir ainsi aux familles la possibilité de profiter de ce petit plaisir à moindre coût, tout en contribuant à soutenir les initiatives personnelles. En effet, nous sommes convaincus que ce n'est pas uniquement à la collectivité de porter les projets de développement, mais qu'il faut aussi offrir les conditions aux acteurs privés de dynamiser de manière douce et harmonieuse ce lieu merveilleux.

Nous vous remercions de votre attention et vous souhaitons de fructueux et constructifs débats.

Avec nos salutations respectueuses,

Pour l'Association des Résidents des Pléiades,

  
Anne-Laure Emmenegger, Présidente